AR PREFECTURE
016-200054047-20160602-2016_06_02_32-DE
Reçu le 10/06/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Confolens VILLE DE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Excusés : 03
Absents : 01
Délégations : 03

Date de Convocation:
26 mai 2016

Date d'affichage :
26 mai 2016

Le deux juin deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 mai 2016, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire.**

Etaient présents :
M.GAULTIER Emmanuel, Maire délégué.
Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric Adjoints, M. PAULET Didier, M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme FLEURIAU Valérie, M.GANTHEIL Robert, M. LASCAUX Laurent, M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine, Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s : M. VIGNAUD Jean-Michel, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, M. FLAYAC Serge,

Délégations :
M. BOUTY Philippe à M. DUPRÉ Jean-Noël, (M Bouty s'absente à 21h25)
Mme DUMASDELAGE Chantal à Mme VILLEDARY Véronique
Mme LAFONT Cindy à M. BOOB Fréderic,

Absents : M. MASDOUMIER Pascal

Secrétaire de séance : M. POINTIER Emeric

2016/06/02
N° 32

32 - Finances – Prise en charge frais de déplacement relatif aux Petites Cités de Caractère

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Confolens s'est inscrite dans le concept « Petites Cités de Caractère » par délibération n°02 du 04 décembre 2014.

Suite à un avis favorable de l'organisme instructeur, Monsieur TOULARASTEL Patrick agissant en tant qu'administrateur des Petites Cités de Caractère Bretagne s'est rendu à la mairie de Confolens le 06 mai 2016 afin de remettre le contrat de licence de marque des Petites Cités de Caractère conclu avec la Commune de Confolens.

Sur présentation de pièces justificatives, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre en charge les frais de déplacement de Monsieur TOULARASTEL Patrick et de lui rembourser son billet de train d'un montant de 194.30€ par mandat administratif.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense de fonctionnement est inscrite au Budget Primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE le remboursement de ces frais comme indiqué ci-dessus.**

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 9 juin 2016

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens